



# CHARTRE DE BONNE CONDUITE SAISON 2024-2025 VÉTÉRANS LOISIRS DU ST-ORENS F.C.

**COORDONNEES DU CLUB : Stade Municipal - Rue des Sports**

**Tél. /Fax : 05.61.39.08.39 - Port. 06.08.66.47.99**

**Internet : [www.saintorensfc.com](http://www.saintorensfc.com) - Mail : [saintorensfc@wanadoo.fr](mailto:saintorensfc@wanadoo.fr)**

## CONTACTS :

RET. VEND Jean-Charles FABRE Tél. : 06-22-60-21-67  
RET. VEND Michael DAYDE Tél. : 06-63-09-69-98  
LUNDI Eddy VIALETES Tél. : 06-08-66-47-99

## ENTRAINEMENTS/MATCHES : heures de début sur les terrains

LUNDI 19h30 à 21h00  
VENDREDI Match à St-Orens à 20h30 (à l'extérieur voir responsable)

## OBJECTIFS DES VETERANS LOISIRS :

- Promouvoir et développer la pratique du football dans le meilleur état d'esprit, de respect mutuel, de Fair-play, de camaraderie et d'ouverture,
- Assurer un accueil de qualité et une sécurité constante,
- Développer la vie associative et la vie en collectivité.

**TOUS ENSEMBLE, PRATIQUONS LE FOOTBALL AVEC PLAISIR.**

**NOUS AVONS TOUS (RESPONSABLES, JOUEURS, ACCOMPAGNATEURS) UN ROLE TRES IMPORTANT DANS LA REUSSITE DE CETTE MISSION.**

Mais pour cela, le respect de certaines règles de conduite est impératif, au premier rang desquelles se trouvent, le RESPECT D'AUTRUI, la POLITESSE, la PONCTUALITE et l'ASSIDUITE. Les VALEURS du club sont EDUCATION, CONVIVIALITE et RESPECT.

**TOUT MANQUEMENT A L'UNE DE CES REGLES, PEUT ENTRAINER DES SITUATIONS ECHAPPANT A L'ESPRIT SPORTIF VOULU PAR LE CLUB.**

## 1/ RESPONSABLES :

Au St ORENS F.C., les responsables sont des personnes BENEVOLES, donnant de leur temps de loisirs pour PRATIQUER LE FOOTBALL dans le meilleur état d'esprit.

### Attitude au bord du terrain (entraînements et matches) :

ENCOURAGER son équipe fait énormément plaisir aux joueurs, par contre, **NE PAS « CHAMBRER »** l'équipe adverse. En effet, cela peut être mal perçu, et ajouter au match, une tension supplémentaire et inutile.

Vis à vis des arbitres : La méconnaissance des règles de foot peut parfois être à l'origine de situations de désaccords, par rapport à l'arbitre (bénévole) et aux joueurs de l'équipe

adverse. Même si l'erreur est réelle, dès qu'une faute est sifflée, l'arbitre ne peut jamais revenir sur sa décision.

En cas de contestation, l'arbitre peut être perturbé, perdre ses moyens, et donc le fil du match. **TOUJOURS RESTER SILENCIEUX EN CAS DE DESACCORD AVEC L'ARBITRE, OU LE PUBLIC. N'OUBLIONS PAS QUE NOUS SOMMES DES ADULTES, ET À CE TITRE, NOUS DEVONS ETRE DES EXEMPLES POUR NOS ENFANTS.....** De plus, il ne s'agit que de football amateur et loisir.

## 2/ JOUEURS VETERANS :

Les joueurs sont au Club pour apprendre à se comporter correctement sur un terrain de football, mais aussi en dehors de celui-ci.

A/ Respect des arbitres : Le St ORENS F.C. exige de la part de ses joueurs, **UNE CONDUITE EXEMPLAIRE avec les arbitres.** Un arbitre, au même titre qu'un joueur, peut faire une erreur de jugement. Contrairement à un joueur, lorsque l'arbitre fait une faute, il est seul, et personne ne peut rattraper cette erreur. CELA NE SERT A RIEN DE CONTESTER UNE DECISION ARBITRALE CAR ELLE EST IRREVERSIBLE. De plus, **S'IL N'Y AVAIT PAS D'ARBITRE, IL N'Y AURAIT PAS DE MATCH... LES TACLES SONT INTERDITS EN FOOT LOISIR.**

B/ Assiduité : Il est impératif pour l'équipe d'être présent à tous les matches. **EN CAS DE FORCE MAJEURE,** le joueur devra **PREVENIR LE PLUS TOT POSSIBLE LE RESPONSABLE** (voir coordonnées en tête de ce document) afin que celui-ci puisse trouver une solution de remplacement, la meilleure possible pour le groupe.

C/ Conduite : Le joueur devra respecter une conduite irréprochable vis à vis de ses coéquipiers, vis-à-vis des responsables et vis-à-vis de l'adversaire. **Des sanctions allant du simple avertissement, jusqu'à l'exclusion du club, pourront être prises, après en avoir informé les responsables de l'équipe.**

## 4/ CONCLUSION:

Nous espérons que grâce à ces conseils que l'ESPRIT et les VALEURS du ST-ORENS F.C. : EDUCATION, CONVIVIALITE et RESPECT, seront ainsi VEHICULES GRACE À NOUS TOUS...

L'inscription du joueur au St-Orens F.C. et la signature de sa licence au sein de notre club, entraîne l'**acceptation en tous points de cette CHARTRE DE BONNE CONDUITE, qui fait office de Règlement Intérieur.**

**BONNE SAISON 2024-2025 A TOUS,  
ET MERCI DE VOTRE CONFIANCE...**

**Président : Jean-Guy BOARO Secrétaire : Eddy VIALETES**